

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
30/09/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Absents
avec procuration : 4
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M : N° 9.7
Objet : Mise en place
d'un système de
protection et parafoudres
sur le bâtiment Mairie.
Engagement de dépenses

L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre à 19h30
le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur**
SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU,
Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mme GRANGE,
MM. ROQUEBERT, DESHONS, EVIN, Mmes
COURTOUX, SANDY.

Absents excusés :

M. AMOUROUX (Procuration M. SANS)
Mme DALLA-ZANNA (Procuration Mme GRANGE)
M. CELLIER (Procuration M. ROQUEBERT)
Mme AGUILA (Procuration Mme SANDY)

Monsieur ROQUEBERT a été élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 H 30.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la foudre s'est abattue sur le bâtiment
Mairie au cours du 2^{ème} trimestre de cette année causant de nombreux dégâts. Un incendie a même
été évité grâce à la vigilance d'un passant.

Il propose donc de mettre en place un système de protection et de parafoudres sur le
bâtiment de la Mairie. Un devis a été demandé à la Société LAUMAILLÉ de IBOS (65), spécialisée
dans la protection foudre, qui effectuerait cette prestation pour un montant H.T de 25 229,97 €, soit
30 275,96 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à
l'unanimité des membres présents,

- **approuve** le devis établi par la Société LAUMAILLÉ de IBOS (65) pour un montant H.T de
VINGT CINQ MILLE DEUX CENT VINGT NEUF EUROS QUATRE VINGT DIX SEPT
CENTS (25 229,97 €) soit TTC TRENTE MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUINZE
EUROS QUATRE VINGT SEIZE CENTS (30 275,96 €) ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'application de la présente
délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **15.10.2024**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 14 octobre 2024

Le Maire,

Christian SANS

